

Communiqué de presse

Lyon, 3 juillet 2025

Appel à manifestation d'intérêt en faveur de la transition agro-écologique

L'agence de l'eau renouvelle son expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE)

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ouvre un [appel à manifestation d'intérêt \(AMI\)](#) pour déployer, sur des territoires volontaires, des paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des exploitations agricoles. L'objectif est de soutenir, à l'échelle des systèmes d'exploitation, le déploiement de pratiques agricoles à faible impact sur la ressource en eau, les milieux humides et la biodiversité qui leur est liée. Doté de 50 M€, cet AMI s'adresse aux opérateurs territoriaux (collectivités, syndicats de rivières, établissements publics, syndicats d'eau potable) désireux de déployer des PSE ambitieux à l'échelle de leur territoire.



Le dépôt des candidatures aura lieu en deux temps jusqu'au 30 novembre 2025 pour les notes d'intention, puis pour les candidats retenus à l'issue de cette première phase, jusqu'au 30 avril 2027 pour le dépôt des projets PSE intégrant les engagements des agriculteurs.

Plus de 700 exploitations sur 21 territoires ont déjà été accompagnées par l'agence de l'eau en 2020 et 2021 grâce à une première expérimentation de paiements pour services environnementaux, mise en place lors de son 11^e programme, pour une période de 5 ans.

Forte de cette expérience, et en phase avec les objectifs du Plan eau et de la Stratégie nationale pour la biodiversité, l'agence de l'eau lance un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour poursuivre cette expérimentation. Cette nouvelle édition couvre un périmètre d'objectifs plus large que la première qui était centrée sur la réduction des pollutions sur les aires d'alimentation de captage et les ressources stratégiques pour l'eau potable et sur la préservation de la biodiversité. Les projets attendus devront concourir à 2 objectifs parmi les suivants : sobriété en eau, reconquête de la biodiversité, restauration de la qualité de l'eau, amélioration du fonctionnement des zones humides, ou encore amélioration de l'infiltration de l'eau dans les sols.

Les opérateurs territoriaux sont en première ligne de cet appel à manifestation d'intérêt. Collectivités (communes, départements) et leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale), syndicats de rivières, établissements publics, syndicats d'eau potable, peuvent se porter candidats. Il est attendu des projets portant une ambition de

changement de pratiques agricoles à l'échelle d'un territoire. Pour engager l'implication du porteur territorial ainsi que la pérennité de la démarche sur le territoire, les aides de l'agence couvriront 80 % de la rémunération des services environnementaux rendus par les exploitations, le reste relevant de l'opérateur ou d'autres financeurs intéressés par la démarche.

L'enveloppe d'aide de l'agence de l'eau allouée à cette édition est de 50 millions d'euros, avec l'objectif d'accompagner environ 25 projets PSE.

« Le dispositif de paiement pour services environnementaux présentent de nombreux avantages. Il s'appuie sur un opérateur territorial qui permet de tisser un lien de proximité avec les exploitants agricoles, de les accompagner individuellement tout en les intégrant dans une dynamique collective, à l'échelle d'un territoire. Le rôle de ces opérateurs est central et déterminant dans la conduite et l'aboutissement de ces projets », déclare Nicolas Murlon, directeur général de l'agence de l'eau. C'est aussi une reconnaissance et une valorisation pour les agriculteurs qui s'engagent et répondent présents pour relever le défi de préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des sols. »

Le règlement complet de l'appel à manifestation d'intérêt est disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

➤ [Télécharger les informations sur l'appel à manifestation d'intérêt](#)

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse agit pour une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau, la restauration et la préservation du bon état des eaux et des milieux aquatiques et la reconquête de la biodiversité. Elle mobilise pour cela la connaissance ainsi que la fiscalité environnementale qu'elle redistribue sous forme d'aides aux projets pour l'eau portés par les collectivités, industriels, agriculteurs et associations. Elle inscrit ses actions dans le cadre de son 12^e programme « Sauvons l'eau 2025-2030 » doté de 520 M€/an.

Partenaire des territoires du quart sud-est de la France qu'elle accompagne dans leur transition écologique, l'agence de l'eau est constituée de 330 agents engagés. Elle agit en synergie avec un réseau d'acteurs composé d'élus, de l'administration, d'entreprises, d'agriculteurs, d'experts et d'associations qui sont représentés au sein de son conseil d'administration et des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse.

Contacts presse

Agence de l'eau : Nancy Yana / 06 77 03 46 60 nancy.yana@eaurmc.fr

Agence Plus2sens :

Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 laurence@plus2sens.com

Marine Chevalier / 06 95 79 69 15 marine@plus2sens.com